



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITÉ JURIDIQUE
64^{ème} session (5 mai – 16 mai 2025)

Point 7– Rôle futur et méthodes de travail du Comité

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Chers collègues,

La France soutient activement les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le CUPEEA, et de ses sous-comités. Nous considérons que nos méthodes de travail doivent permettre des débats fructueux, respectueux et équitables.

A ce titre, nous saluons les avancées obtenues lors de la 66e session du CUPEEA, et notamment l'adoption de plusieurs propositions pour rationaliser l'ordre du jour, regrouper certains points et les traiter de manière consécutive.

Nous sommes également attachés à l'efficacité et à l'inclusivité des débats, dans le cadre des règles et méthodes de travail établies. C'est pourquoi nous tenons à rappeler notre attachement au multilinguisme et à l'égalité de statut de toutes les langues de travail.

Comme vous le savez, la France soutient l'organisation de la conférence UNISPACE IV, en 2027, afin de créer une dynamique politique à même de répondre aux défis auxquels est confrontée la communauté spatiale.

À ce titre, ma délégation remercie le secrétariat, le Maroc et l'Italie pour leurs efforts afin de trouver un consensus pour la tenue de cette conférence.

Nous devons maintenant travailler tant sur les aspects logistiques que sur les objectifs que nous souhaitons viser pour cette conférence. Nous sommes attachés à un segment de haut niveau, qui pourrait précéder la 70^e session du CUPEEA, à l'été 2027.

Le CUPEEA doit conserver une place centrale dans ce processus. Nos travaux ont besoin d'une orientation qui donnera un nouvel élan au renforcement de la sécurité [*safety*] des activités spatiales pour les années à venir, notamment sur les thèmes de la coordination du trafic spatial, de la prévention de la production de débris et de la définition des ressources spatiales.

D'abord, la coordination des systèmes existants de connaissance de l'environnement spatial [SSA (*Space Situational Awareness*)] est une priorité pour faire face à la croissance inédite de la population orbitale et du trafic spatial. Il existe déjà des systèmes qui permettent cette surveillance de l'espace et des événements en orbite. Dans un contexte de ressources financières et technologiques contraintes, et au regard de l'urgence de la situation, nous devons bâtir sur l'existant : c'est pourquoi il est urgent de coordonner ces systèmes, notamment EU SST (*European Union Space Surveillance and Tracking*) et TraCSS (*Traffic Coordination System for Space*). Ceci constitue une approche concrète, qui doit permettre de répondre graduellement à cette urgence. Dans cette approche concrète et pragmatique de coordination, le Bureau des affaires spatiales devrait jouer un rôle de facilitateur.

De même, il convient de prévenir la création de débris dans l'espace à la source, c'est-à-dire dès la conception des satellites.

Enfin, nous proposons de réglementer l'utilisation et l'exploitation des ressources spatiales en fonction de leur finalité.

Voici donc les trois thématiques que nous suggérons de proposer comme livrables de cette conférence UNISPACE IV : coordination des systèmes de SSA, prévention de la création de débris spatiaux et définition des ressources spatiales en fonction de leur finalité.

Par ailleurs, la délégation française salue les avancées sur la question du « Ciel sombre et silencieux » grâce à la mise en place d'un « groupe des amis » (*Group of Friends*), gage d'une coopération internationale efficace, afin de concilier le développement des activités humaines dans l'espace d'une part, et les activités scientifiques menées depuis la Terre d'autre part.

Les travaux d'un « groupe de discussion » (*Focus Group*) rassemblant industriels, opérateurs et communauté scientifique ont permis d'aboutir à des recommandations équilibrées, visant des solutions acceptables par toutes les parties, présentées un document de position (*Conference Room Paper*).

Le CUPEEA doit travailler en coordination avec l'Union Internationale des Télécommunications afin d'assurer l'efficacité des mesures dans le domaine radio.

Je vous remercie./.